

AU SOMMAIRE

PISSEURS DE GLYPHOSATE.	Page 1.
BASSINES OU PAS BASSINES ?	Page 2.
EN BREF : MELONS, PESTICIDES, A.B.....	Page 3.
FAÎTES DU BIO : 7 & 8 Septembre 2019.	Page 4.
ZOOM SUR L'OIE BLANCHE DU POITOU.	Page 5.

EDIT'EAU

Beaucoup de nouveautés ce dernier trimestre : commençons avec les européennes où les écologistes ont fait un très bon score, preuve que les questions d'environnement préoccupent de plus en plus de monde.

Fin juin : lancement de la MauZAD : le collectif citoyen « Bassines, non merci », soutenu par une trentaine de structures, a organisé une manifestation contre les bassines le week-end des 29 et 30 juin à Mauzé. Différentes personnalités scientifiques ou politiques sont intervenues sur le thème de l'eau et de l'agriculture. La journée a été aussi le point de départ de l'installation d'un CRS (Centre de Résistance et de Surveillance), la « MauZAD ».



1^{er} juillet : les mesures issues de la deuxième phase des Assises de l'Eau ont été annoncées. Les associations (FNE et de nombreuses autres totalisant 2 600 000 membres) dénoncent un manque d'ambition des mesures : l'artificialisation des cours d'eau, les pollutions agricoles et les prélèvements trop importants font que 44% seulement des cours d'eau ont atteint le bon état écologique exigé par l'Europe. La situation ne pouvant qu'être aggravée par les effets du changement climatique, des mesures courageuses doivent être prises, misant sur la sobriété et la restauration des milieux aquatiques. Plus d'infos sur le site de FNE : <https://www.fne.asso.fr/>

9 Juillet : la Région Nouvelle Aquitaine propose 86 « fiches action » pour « accompagner et accélérer la Transition ». Un gros travail qui s'appuie sur les résultats de 2 programmes scientifiques commandités par la Région : Ecobiose sur la biodiversité, et Acclimaterra sur le climat.

Reste à savoir si ces actions seront compatibles avec le projet de bassines tel qu'il est prévu par le protocole d'accord.

Joëlle LALLEMAND

PISSEURS DE GLYPHOSATE

GLYPHOSATES DANS LES URINES



Notre campagne glyphosate touche à sa fin : en effet, les dépôts de plainte au tribunal ont été effectués le 28 juin. Au total 54 volontaires ont fait analyser leur urine pour y quantifier la présence de glyphosate. Parmi eux, 47 ont porté plainte.

Une forte motivation était au rendez-vous : en effet, les analyses et le dépôt de plainte coûtaient cher (135€). Une campagne de dons et la généreuse participation du magasin bio l'Eau Vive de Niort ont permis de subventionner quelques analyses pour les plus désargentés.

Sans surprise, tous les volontaires avaient des taux de glyphosate bien plus élevés que ce qui est autorisé dans l'eau potable : la moyenne de notre échantillon était de 1,8 ng/ml, supérieure à la moyenne nationale (1,2ng/ml) et très supérieure à ce qui est toléré dans l'eau potable : 0, 1ng/ml. Au niveau national on en est déjà à 5000 « pisseurs » enregistrés. Espérons que cette mobilisation fera bouger les lignes.

Perçues par les uns comme une « assurance climatique » et un « accélérateur de transition », par les autres comme une « tentative de faire perdurer un système agricole nocif pour l'environnement, l'économie et la santé », le projet de bassines n'a pas fini de faire couler de l'encre.

Assurance climatique ? Certes pour ceux qui sont raccordés aux bassines, pour peu qu'elles soient remplies (ça n'aurait pas été évident sur les 3 derniers hivers...). Pour ceux qui sont raccordés directement sur le milieu, l'assurance ne sera pas garantie!

Accélérateur de transition ? Certes, la « transition » sera plus facile avec un accès à l'eau. Mais dans ce cas, pourquoi donner l'accès à l'eau également à ceux qui ne comptent pas s'engager dans la transition ?

Comme on le voit, la question n'est pas du tout « pour ou contre les bassines ? » mais « dans quel type d'agriculture voulons nous mettre l'argent public ? »

Sur le sujet du protocole, les associations ont eu 2 stratégies différentes :

- Pour les 2 associations qui ont signé le protocole, il s'agissait d'une avancée dans la mesure où l'idée d'éco-conditionnalité pour l'accès à l'eau était pour la première fois entérinée. Par ailleurs, ces associations pensent qu'il vaut mieux ce protocole que la gestion calamiteuse de l'eau que nous avons actuellement.
- Pour les associations qui n'ont pas signé et pour celles qui n'étaient pas autour de la table, mais restent opposées au projet, le protocole n'est pas assez contraignant : les volumes individuels ne sont toujours pas plafonnés et les écoconditionnalités ne sont qu'une reprise de ce qui est déjà pratiqué par la plupart des agriculteurs dans la région.

Pour autant, toutes les associations ont le même objectif : l'amélioration des milieux aquatiques et la préservation des ressources en eau.

Où en sommes nous actuellement ?

- Deux décisions de justice viennent d'apporter de l'eau au moulin des opposants : Les arrêtés « irrigation Marais Poitevin » et « bassines de la Clouère » ont été annulés. Pour le Marais Poitevin, dès maintenant, les volumes autorisés devront être égaux à la moyenne des 10 dernières années. L'Etat a fait appel de cette décision. Va-t-il également faire appel pour la décision dernière sortie concernant le bassin du Curé, projet lui aussi jugé surdimensionné par rapport aux ressources ?
- Entre temps, concernant le recours contre le projet de 19 bassines porté par 11 associations et structures, le tribunal a mis en place une médiation entre les différentes parties. Cette médiation a pour objet l'amélioration de l'arrêté de 2017 et est juridiquement indépendante du protocole. Une première réunion a déjà eu lieu dont je ne ferai pas état ici car les parties prenantes ont toutes signé une clause de confidentialité ainsi qu'une sorte de pacte de « non agression ». Cette médiation est en tous cas une occasion de resserrer les liens entre les associations.



Le modèle vendéen ? Bassines sur l'Autize. Haies et diversification des cultures ne sautent pas aux yeux !

- De son côté, le collectif citoyen BNM continue à porter la contestation. Dernière action en date : un comité de réception pour la visite de De Rugy avec un homard géant. Le ministre a dû s'éclipser avant la fin mais BNM a pu présenter son point de vue auprès de la Secrétaire d'Etat.
- En attendant, les actions prévues par le protocole suivent leur cours : réunions du Comité Scientifique et Technique, et du Comité d'évaluation, début des diagnostics d'exploitation, préparation de l'arrêté modificatif, planification des travaux. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne a décidé d'attribuer une aide supérieure à ce qui était prévu. On attend encore la décision de la Région Nouvelle Aquitaine dont l'ambition est d'être la première région sans pesticides de synthèse (les ambitions de Neo Terra sont affichées à échéance 2030).



Julien Leguet, à gauche, et Cédric, autre membres du collectif, en haut de «la tour de guet» installé par «Bassines non, merci». Dans les Deux-Sèvres, le collectif est opposé au projet de création de 16 bassines d'eau porté par les agriculteurs pour sécuriser leurs cultures. — F.Pouliquen/20Minutes

Pourquoi nous sommes contre le projet de bassines en Deux-Sèvres ?

La première raison est que le projet sera financé pour la plus grande partie avec de l'argent public. Dans ces conditions, il devrait être d'intérêt public et non profiter à une minorité d'agriculteurs. La moindre des choses serait que ce projet s'appuie sur une analyse économique sérieuse qui devrait reposer au minimum sur un audit des bassines existantes et sur une étude d'impact actualisée. L'étude économique est absente, l'étude d'impact s'appuie sur des données de plus de 15 ans et ne tient pas compte du réchauffement climatique à venir !

Nous aurions également aimé que cet argent public soit utilisé pour des cultures prioritaires : les céréales pour l'exportation sont-elles prioritaires ? Le tabac (culture dérogatoire) est-il prioritaire ? arroser des cultures pour les mettre dans un méthaniseur est-il prioritaire ?

Cet argent public pourrait être utilisé pour aider au maintien des prairies, à la conversion à l'agro-écologie, au maintien de la biodiversité, vitale pour l'agriculture ! Au lieu de cela, il va servir à pérenniser des droits d'eau qui feront grimper le prix du foncier au bénéfice de quelques uns.

Le protocole d'accord sur les bassines, bien qu'étant une amélioration notable du projet initial, reste très insuffisant :

- Le projet reste surdimensionné : 12,7 millions de m³ d'eau, bien plus que la moyenne des prélèvements.
- La bassine de Salles, dont les modélisations ont montré l'inutilité pour améliorer les niveaux d'étiage, est toujours présente.
- Les éco conditionnalités ne convainquent personne : ni quantifiées, ni planifiées, elles oublient de plus, la sécurité des riverains et la protection des captages

Dans ces conditions, le projet est inacceptable. Quelle confiance par ailleurs, accorder à des déclarations d'intention alors que notre expérience nous montre que l'Etat ne respecte pas ses engagements et ne fait pas respecter la loi ?

N'avons nous pas tous en tête :

- L'échec retentissant d'Ecophyto ?,
- La construction du barrage de Caussade malgré le jugement du tribunal ?
- Plus près de nous, la construction illégale des bassines de l'ASA des Roches ?

Ce que nous demandons est simple à énoncer et difficile à mettre en œuvre mais notre sécurité alimentaire et notre climat sont à ce prix : s'engager résolument dans la transition en allant vers une agriculture qui stocke du carbone plutôt que d'en être un des principaux émetteurs, qui crée de l'emploi local, qui ne fasse pas par ses excédents, du dumping social dans les pays pauvres, qui n'accepte pas la mise en compétition mondiale qui tire les revenus des agriculteurs et la qualité des produits vers le bas !

C'est dans cette voie que nous devrions aller en construisant un vrai projet de territoire.

Joëlle Lallemand



Votre melon charentais peut-il venir du Maroc ?

Et bien oui ! Le « melon charentais » n'est pas une appellation d'origine protégée. C'est la même chose pour le melon de Cavaillon. C'est ainsi que le melon charentais vert est essentiellement produit au Maroc et en Espagne, d'après l'Interprofession des fruits et légumes (Interfel). Il s'agit dans ce cas d'une appellation commerciale et en aucun cas d'une mention d'origine territoriale de production. En revanche, le melon du Quercy ou le melon du Haut-Poitou ont leur propre IGP – Indication géographique protégée) et sont donc produits chez nous. Ouf !

Pesticides

Fin juin, le Conseil d'Etat suit les ONG et annule en partie l'arrêté de 2017 encadrant l'utilisation des pesticides, notamment parce qu'il ne prévoit pas de dispositions destinées à protéger les riverains! Le gouvernement va donc devoir revoir sa copie et lancer des négociations lors de chartes d'engagement au niveau départemental. Les citoyens concernés pourront y faire entendre leur voix. Plus d'infos sur le site de Générations Future :

<https://www.generations-futures.fr/>

Lors des négociations du protocole d'accord, nous avons tenté d'obtenir des zones tampon (sans traitement) autour des habitations ou autour des zones d'alimentation de captage d'eau potable, mais en vain. Ce projet, paraît-il « exemplaire » préfère s'appuyer sur la bonne volonté des agriculteurs !

Agriculture biologique

D'après le règlement Européen, l'agriculture biologique doit respecter le cycle des saisons et faire un usage raisonné de l'énergie.

Comment comprendre alors que l'interprofession des fruits et légumes (Interfel) défende une agriculture Bio industrialisée utilisant les serres chauffées pour la production de fruits et légumes ?

Devant un telle volonté de tirer l'agriculture Bio vers le bas, la Confédération paysanne et la FNAB ont décidé de quitter le comité bio d'Interfel.

Si vous non plus, vous ne voulez pas de tomates bio produites sous serres chauffées en plein hiver, vous pouvez signer cette pétition : <https://www.change.org/p/didier-quillaume-pas-de-tomate-bio-en-hiver-non-aux-serres-chauff%C3%A9es>

» L'Autize à sec près de Nioul sur l'Autize.

Des bénévoles tentent de sauver les poissons piégés dans la dernière flaqué d'eau. Il y a maintenant 10 bassines sur l'Autize. En 2017, faute d'eau suffisante en hiver, leur remplissage (3 mois) a débordé d'un mois et demi sur la période légale de remplissage, sans que le préfet ne s'en inquiète.

Le Fonds Archimbaud pour l'Homme et la Forêt et l'APIEEE ont organisé une soirée de présentation et d'échanges pour les agriculteurs de la commune et ses alentours autour d'un projet de plantation et du rôle de l'arbre et de la haie dans le paysage agricole. Dans le cadre de cette rencontre, plusieurs structures se sont rencontrées à la scierie à Secondigné : Fédération de chasse, Prom'haies, le syndicat d'eau 4B, le lycée agricole de Melle, le CIVAM du marais mouillé...

Guidée par le président du Fonds Archimbaud, Jean-Pascal Archimbaud, une visite dans les différents espaces de la scierie a permis aux participants de découvrir la fabrication de pellets et de palettes, entre autres usages et transformations du bois : « Dans le bois, il n'y a pas de déchet. Tout est utilisé » a démontré le guide.



Des échanges ont naturellement évolué sur les divers intérêts de la haie : l'intérêt agronomique en premier lieu : abri pour les auxiliaires de cultures, protection contre le vent et la chaleur, amélioration de la structure du sol... ; l'intérêt écologique à l'égard de la biodiversité, du gibier, du stockage de CO2 ; et l'intérêt hydrologique puisque la haie favorise la recharge des nappes, la filtration ou purification de l'eau, la régulation des crues...

Les participants ont également parlé des projets à venir de plantation de haies, des motivations ou des freins identifiés pour planter des haies dans le contexte agricole. Au delà de la plantation de haie, les participants ont été unanimes sur l'importance de préserver celles qui existent déjà et qu'il faut pas moins d'une vingtaine d'années à recréer en cas d'arrachage.

Profitions-en pour signaler qu'à la prochaine « Faïtes du bio » les 7 et 8 Septembre prochains à Chizé et au Puy des Fosses, l'arbre et la haie seront à l'honneur avec des expositions sur le bocage, des animations et des stands sur le thème de la haie et de l'élagage, un chantier bois...etc.

Lysiane CHUPIN

A l'occasion de la 4^{ème} édition de la Faïtes du Bio, l'APIEEE vous donne rendez-vous le Samedi 7 Septembre à Chizé et le Dimanche 8 Septembre à la Ferme du vieux Chêne au Puy des Fosses.

Réunis autour de producteurs, d'éleveurs, d'artisans et d'associations, nous mettons trois thèmes à l'honneur : la santé, les races locales et l'arbre des champs.

Plusieurs temps forts vous permettront de les découvrir par le biais de conférences, d'expositions, de films, d'ateliers, d'animations et de sorties nature. Venez échanger avec les associations au «Village des associations» et rencontrer les artisans locaux lors du marché de producteurs du dimanche.

Cette année, la Cornuelle s'associe à l'évènement et fêtera la sortie du 400^{ème} numéro de son mensuel. Présente le Samedi à Chizé, elle proposera la vente d'anciens numéros, une exposition / vente d'ouvrages sur le territoire, un espace « Jeunes » et 2 stands animés respectivement par les BTS « opticien » de la MFR de Brioux sur Boutonne et par Guillaume Bouzard, auteur de BD et de caricatures parues dans la Cornuelle.

Zoom sur quelques temps forts : Une conférence sur les perturbateurs endocriniens vous apprendra à les débusquer et à les éviter. L'exposition de races locales, et les animations qui graviteront autour, raviront petits et grands. Enfin, que ce soit en haies, en verger ou en parcelles agroforestière, l'arbre dispose de nombreux atouts et mérite une place prépondérante dans l'agriculture de demain. La Faïtes du Bio sera l'occasion de partager les idées et les initiatives !

Si vous souhaitez échanger autour de l'eau, de la faune et de la flore, découvrir des initiatives et participer au développement d'une économie locale respectueuse de l'environnement, « La Faïte du Bio » est faite pour vous ! Venez vous restaurer en musique et partager un moment convivial dans une ambiance chaleureuse.

Céline LASALLE

faïtes du bio

Samedi 7 Sept.

Chizé (79)

9h - minuit



Dimanche 8 Sept.

Puy des Fosses (79)

9h - 17h

Entrée libre

Dès 3 ans

Restauration sur place



Détail de la programmation sur

APIEEE Association de Protection, d'Information et d'Etude de l'Eau et de son Environnement
Rue de l'Hotel de Ville, 79170 CHIZEE - 05.44.06.87.62 - contact@apiece.org

Programmation



Samedi 7 SEPTEMBRE
à Chizé - Salle des fêtes

9h
-
minuit

Marché de producteurs BIO

Village des associations - Espace de gratuité

Balades nature - Films - Expositions

Ateliers - Conférences - Animations dès 3 ans

Découverte des races locales

Repas bio en musique

9h
-
17h

Dimanche 8 SEPTEMBRE
au Puy des Fosses - Ferme du vieux Chêne

Expositions - Conférence

Visite de ferme - Atelier œnologie

Marché de producteurs BIO

Balades nature

Repas sur place



APIEEE

Association de Protection, d'Information
et d'Etude de l'Eau et de son Environnement

Rue de l'Hôtel de ville, 79170 CHIZÉ - 05.49.08.87.62 - contact@apieee.org

Les races locales seront à l'honneur à la Faïte du bio.
Jean Paul GUILLOTTEAU, rédacteur à la Cornuelle, nous livre ici
un texte sur l'Oie blanche du Poitou.



ZOOM SUR L'OIE BLANCHE DU POITOU

Oie blanche du Poitou

Qui suis-je ? Bel oiseau d'un blanc pur allant de 7 kg environ pour l'oie à 9 kg pour le jarid (âge adulte).

Un peu d'histoire : L'oie blanche du Poitou descendrait de l'oie d'Emden (Allemagne), race ancienne qui fut introduite dans la région vers l'an 1 000. Définitivement fixé au 19ème siècle, le standard de l'oie blanche du Poitou est reconnu en 1 900.

Cet oiseau connaît alors un franc succès, pour sa chair mais surtout pour la qualité de ses plumes et de son duvet que l'on trouve longtemps utilisés dans le milieu de la mode, pour la confection des couvre-chefs et autres coiffures, par exemple. On s'en sert aussi pour la fabrication de divers objets, comme cette sorte de houppette dont on se servait pour étaler la poudre de riz. Sa peau sera également recherchée, elle donne un cuir extraordinairement fin et souple. À la veille de la seconde guerre mondiale, on compte un grand nombre d'élevages et le nombre de volatiles commercialisés dans l'année dépasse les 300 000.

Et maintenant :

La guerre d'abord, puis l'arrivée massive des matières synthétiques (matière plastique notamment) vont ruiner cette activité et entraîner la faillite des élevages, à un point tel, que cette race a bien failli disparaître. Encore très fragile, elle ne doit sa survie, à l'heure actuelle, qu'à l'acharnement de quelques passionnés, aidés par le parc du Marais Poitevin. Malgré cela, elle reste extrêmement menacée, ainsi, en 2014, on n'a compté que 121 naissances d'oisons, presque exclusivement dans le marais et on compterait, tout au plus, à ce jour, une centaine d'individus vivants.



Mais encore : Cette oie a une « cousine », l'oie grise du Poitou. Plus petite, proche, dans l'allure générale, de l'oie cendrée, elle est plutôt élevée pour sa chair. Elle aussi menacée d'extinction, elle ne compterait qu'un peu plus de 200 individus dans quelques basses-cours de la région.

Jean-Paul GUILLOTTEAU

Bulletin d'adhésion à l'APIEEE

Année

Se taire, c'est accepter....adhérer, c'est agir !

Association de Protection, d'Information et d'Etude de l'Eau et de son Environnement



Je souhaite être de celles et ceux qui ont conscience de la valeur de l'eau, de la nécessité de défendre l'eau potable, les rivières, notre patrimoine commun l'eau ! J'apporte mon soutien à l'APIEEE et souhaite y adhérer :

Nom.....Prénom.....
Adresse postale
Téléphone
Courriel@.....

Date :.....
Signature obligatoire :

Souhaite rencontrer un administrateur de l'APIEEE [] oui [] non
Verse une cotisation de [] 10 € [] autre : €
Par chèque [] espèces []
Souhaite recevoir un reçu fiscal (pour les sommes supérieures à la cotisation) [] oui [] non
La déduction fiscale est de 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable,
La cotisation annuelle comprend l'abonnement à INF'EAU, le bulletin de l'association.

ADHESION

Envoyer le bulletin à l'APIEEE rue de l'hôtel de ville 79170 CHIZE
Contact : Tél.05 49 08 87 62 - contact@apieee.org - Infos : http://www.apieee.org



APIEEE

Rue de l'hôtel de ville - 79170 CHIZE
05.49.08.87.62 - contact@apieee.org



Bureau de l'APIEEE.